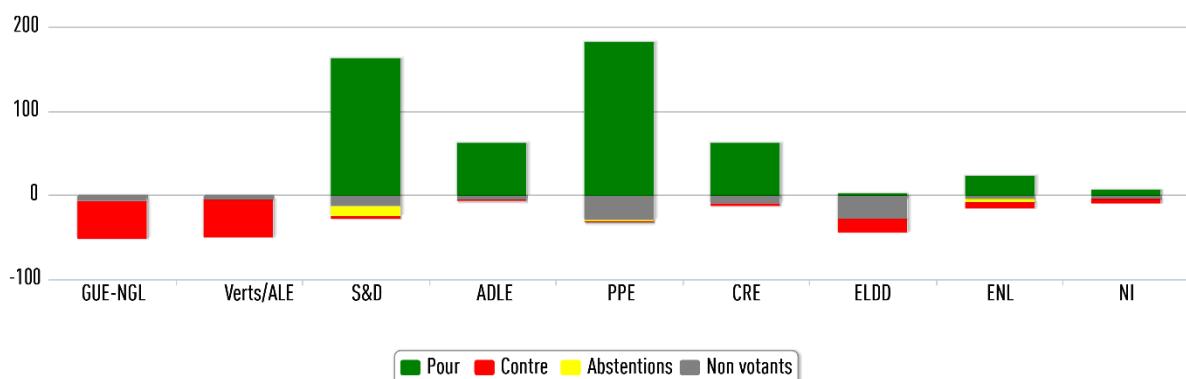
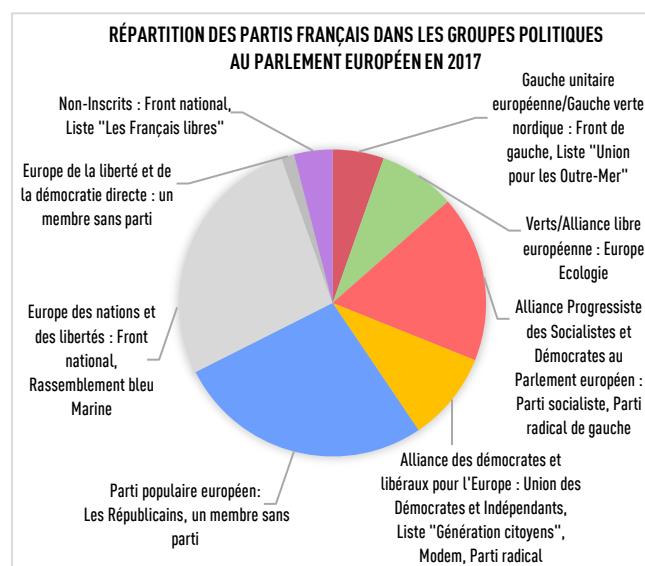


Le secret des affaires devrait-il être protégé ?

Le vote des parlementaires européens



Constance Le Grip, députée Les Républicains d'Île-de-France, a élaboré un rapport législatif sur l'harmonisation de la définition et de la protection des savoir-faire et des informations commerciales dans tous les États membres. Le Parlement a approuvé ce rapport à une large majorité (77 %), issue des voix des groupes S&D, ADLE, PPE, CRE et ENL. En revanche, les autres groupes politiques (Verts/ALE, GUE-NGL et ELDD) s'y sont opposés. Une première version de la directive avait été proposée par la Commission en 2013. Elle contenait une définition commune des secrets d'affaires ainsi qu'un dispositif encadrant les demandes de réparation par les victimes de vol de ces secrets d'affaires. Toutefois, le texte avait été critiqué en raison de possibles conséquences négatives sur la liberté d'information.



Il est intéressant de noter que le groupe d'extrême-droite Europe des Nations et des Libertés a soutenu le rapport de Constance Le Grip et a contribué à son adoption, ce qui se produit rarement en plénière.

Deux représentants de la région Outre-Mer ont soutenu le projet visant à définir et protéger les secrets d'affaires : le socialiste Louis-Joseph Manscour et le député Les Républicains Maurice Ponga. En revanche, Younous Omarjee (Union pour les Outremer) a suivi la ligne de son groupe politique et a voté contre.

Le secret des affaires devrait-il être protégé ?

Le vote des parlementaires européens d'Outre-Mer*.

Pour

Maurice PONGA



Les Républicains

Louis-Joseph MANSCOUR



Parti socialiste

PPE

S&D

Contre

Younous OMARJEE



L'Union pour les Outremer

GUE/NGL